



VOS MÉDICAMENTS À L'HÔPITAL

Tout ce que vous devez savoir

Vous suivez un traitement médicamenteux avant votre hospitalisation et vous vous demandez comment gérer au mieux cette situation à l'hôpital...

VOUS ALLEZ ENTRER A L'HOPITAL

- Apportez vos médicaments et si possible une liste actualisée des médicaments que vous prenez habituellement à la maison avec leurs dosages et leurs posologies.
- Informez le médecin et/ou l'infirmier(e) de votre traitement habituel et des médicaments que vous prenez avec ou sans ordonnance, y compris les produits à base de plantes et les compléments alimentaires.
- Signalez vos allergies et intolérances.
- Signalez les éventuels effets indésirables que vous avez déjà ressentis lors de la prise d'un traitement.

Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter votre traitement et/ou une liste de votre traitement habituel.

PENDANT VOTRE HOSPITALISATION

A votre arrivée, remettez tous vos médicaments et/ou votre liste à l'infirmier(e) qui vous prend en charge

Exceptionnellement, après prescription, le médecin vous autorisera à prendre vous-même vos médicaments personnels : dans ce cas, rangez-les dans vos affaires personnelles, hors de portée des autres personnes. (Attention aux enfants en visite!).

Pour votre sécurité, ne prenez jamais d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin. Des risques de réactions et de doubles prises de médicaments peuvent entraîner de graves complications.

Les médicaments prescrits à l'hôpital peuvent être différents de ceux que vous prenez habituellement.

- Le médecin adaptera votre traitement à votre état de santé. Il peut modifier ou supprimer certains médicaments, ou prescrire un médicament équivalent ou générique.
- Le nombre, la forme et/ou la présentation des médicaments que l'on vous donne à l'hôpital peuvent être différents de ceux de votre traitement habituel.
- Sauf exception, les médicaments vous seront fournis par la pharmacie de l'hôpital et donnés par l'infirmier(e).
- Respectez les consignes pour prendre correctement tous vos médicaments.

Si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements que vous prenez habituellement, vos médicaments personnels pourront être utilisés pendant votre séjour.

IMPLIQUEZ-VOUS ET AIDEZ-NOUS, SOYEZ ACTEUR DE VOTRE TRAITEMENT !

Si vous n'avez pas pris les médicaments donnés par l'infirmier(e):

- Signalez-les à l'infirmier(e) ou au médecin qui s'occupe de vous.
- Si vous n'arrivez pas à avaler un comprimé ou qu'une solution buvable a mauvais goût, parlez-en au médecin ou à l'infirmier(e). Il existe peut-être d'autres formes plus adaptées et l'équipe médicale trouvera une solution à votre problème.

À VOTRE SORTIE DE L'HOPITAL

A la fin de l'hospitalisation, le médecin vous remettra éventuellement une ordonnance de sortie. Lisez celle-ci **avant** de quitter l'hôpital!

Le traitement peut être différent de celui que vous preniez chez vous. Assurez-vous de bien avoir compris votre traitement et n'hésitez pas à poser des questions.

N'oubliez pas de réclamer vos médicaments personnels du domicile s'ils ont été retirés à l'admission ou si vous avez changé de service.

En cas de doute ou de difficultés, parlez-en avec le médecin ou demandez à l'infirmier(e) un entretien avec un pharmacien. N'hésitez pas à faire répéter ou à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.

Si vous sortez avec une ordonnance qui comprend un médicament uniquement distribué à l'hôpital, veuillez vous présenter à la pharmacie de l'hôpital avec votre ordonnance et votre carte CNS.

DE RETOUR À VOTRE DOMICILE

Que faire de votre ancien traitement ?

- Suivez bien le nouveau traitement.
- Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.
- Si vous ressentez des effets indésirables, signalez-le à votre médecin traitant.
- Si les médicaments arrêtés pendant votre hospitalisation ne vous sont plus utiles, rappelez-les à votre pharmacien pour les détruire: ne les jetez pas vous-même dans votre poubelle ménagère.

POUR EN SAVOIR PLUS

La DCI (Dénomination Commune Internationale) est le «vrai» nom du médicament, et elle permet:

- De savoir ce que contient votre médicament.
- D'éviter de prendre deux fois le même médicament qui peut exister sous différents noms (noms commerciaux).
- Notez le nom en DCI ainsi que le dosage de vos médicaments habituels et leurs posologies.
- Si vous voyagez à l'étranger, la DCI vous permettra de vous faire prescrire ou délivrer facilement votre médicament équivalent.

Qu'est-ce qu'un générique ?

- L'utilisation des génériques est très courante à l'hôpital.
- Un médicament générique contient la même substance active et la même dose que le médicament original et se présente sous la même forme (comprimé, sirop...).

IMPORTANT

Veuillez impérativement signaler à votre médecin ou infirmier/ière la prise de médicaments, tels que:

- Anticoagulants (ex. Sintrom[®], Marcoumar[®], Previscan[®], Pradaxa[®], Xarelto[®], Eliquis[®], Lixiana[®], Clexane[®], Fraxiparine[®] et autres)
- Antiagrégants plaquettaires (ex. Plavix[®], Clopidogrel[®], Brilique[®], Asaflow[®], Cardioaspirine[®], Aspegic[®])
- mais aussi la prise de tout autre médicament spécifique ou à risque

POUR LES MÉDICAMENTS DÉLIVRÉS PAR LA PHARMACIE DU CENTRE HOSPITALIER EMILE MAYRISCH, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER PAR TÉLÉPHONE :

Pharmacie Site Esch - sur - Alzette: (+ 352) 5711 - 81000

HEURES D'OUVERTURE:

Lundi au vendredi: 10:00 - 12:00

Weekends et jours fériés: fermé

